

Le modèle social européen : le temps de toutes les déconstructions ?

S'il est un concept qui, par-delà sa polysémie embrouillée, fait néanmoins consensus, c'est bien celui de modèle social européen. Il n'est guère de jour, en effet, où celui-ci, certes de façon passionnelle et passablement contradictoire, ne se trouve invoqué, avec force superlatifs et trémolos dans la voix, tout à la fois par les chantres de « l'europhisme » le plus compassé et les partisans les plus passionnés de la mouvance anti-libérale.

 ***La fin des grands récits fondateurs***

Paradoxe des paradoxes, c'est au moment même où ce modèle issu des luttes sociales du 19^e siècle vacille sur ses bases...que la classe dirigeante, toutes sensibilités idéologiques confondues, en encense les vertus éthiques et intégratrices. Car il convient de ne pas se laisser abuser par les métaphores ronflantes et les rhétoriques spécieuses : le modèle social européen, aboutissement des grands récits fondateurs qui ont ponctué, durant les dernières décennies, notre imaginaire social, se délite peu à peu sous les coups de boutoir répétés de ceux-là mêmes qui prétendent en être les interprètes avisés et les défenseurs patentés.

Après avoir, avec une foi de néophyte emportant tout sur son passage, apostasié leur conception du monde de naguère, les « enfants perdus » du réformisme raisonné et raisonnable des *Trente Glorieuses* sont désormais au centre d'une sorte de complot à ciel ouvert visant, ni plus ni moins, à déconstruire les fondements « solidaristes » de l'Etat-providence. Que cette déconstruction quasi programmée emprunte parfois, dans un confusionnisme étrange, la voie de la construction européenne n'étonnera que ceux qui n'arrivent pas à se déprendre du charme des sirènes bruxelloises.

✚ « Troisième voie » : une antienne devenue sans consistance ?

Certes, à l'aurore des années 50, rien n'autorisait sans doute à penser que l'aventure européenne dût nécessairement se confondre avec un ralliement aux thèses les plus éculées du libéralisme à l'anglo-saxonne. Portée sur les fonts baptismaux par une génération –plus qu'honnête à bien des égards- d'idéalistes et de technocrates férus, du côté français plus particulièrement, de planification dite souple et indicative, la Communauté Européenne a pu apparaître, du moins à ses débuts, comme un moindre mal, l'exemple même du bon compromis éthico-social face à la pression « impérialiste » du duopole russo-américain...et des matérialismes agressifs dont il était porteur. N'aimait-on point affirmer à l'époque que l'Europe constituait le cadre géopolitique pertinent pour enraciner, faire vivre au quotidien, une véritable troisième voie face au capitalisme sauvage et au socialisme de lutte de classes ? Reprise à satiété à longueur de colonnes par tout ce qui compte dans le *cercle de raison* –pour reprendre l'atroce et si significative expression d'Alain Minc- des « europhiles » béats, cette antienne doit être aujourd'hui dénoncée pour ce qu'elle est : un leurre sémantique à usage des naïfs qui continuent à croire que la vérité sort de la bouche des experts en cour.

✚ *Un social cloué au pilori*

Car l'Europe, quoi que puissent en dire les zéloteurs peu inspirés de son idéologie officielle, ne s'est jamais voulu la gardienne, encore moins le vecteur inspiré d'une version continentale du modèle social avancé et républicain qui a émergé dans les différents Etats nationaux au cours des tumultes politiques du 19ème siècle. Hormis peut-être la courte et emblématique séquence de la CECA¹ -une courte séquence pendant laquelle le social, comme l'on dit aujourd'hui, parvint à faire entendre sa voix et prévaloir ses droits- la marche forcée vers l'intégration européenne a rimé trop souvent avec déconstruction subtile, dans sa forme

¹ Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier.

comme dans ses objectifs, des régulations sociales arrachées de haute lutte par les salariés et gravées dans le marbre des différentes législations nationales.

Le marché contre la citoyenneté

Sans toujours l'avouer ouvertement, les « idéologues » de l'Union européenne ont cherché, *via* l'instauration de mécanismes institutionnels complexes, pour ne pas dire incompréhensibles pour le commun des mortels, à refermer la parenthèse historique qui avait vu le salariat du Vieux continent accéder à des formes balbutiantes de citoyenneté. C'est peu dire, en ce sens, que la construction européenne a été le cheval de Troie du plus contestable des libéralismes : en fait, de façon quelque peu provocante, elle s'est pensée, dès ses prémices, comme le vecteur d'une sorte de « contre-révolution » inédite aspirant à réécrire de fond en comble le pacte social progressiste né des bouleversements idéologiques de la seconde moitié du 19^e siècle et du début du 20^e siècle.

Rompant avec fracas avec le fil d'une histoire sociale qui s'était cristallisée dans un rapport de force politique ouvert à toutes les problématiques de l'émancipation humaine, les hauts fonctionnaires en charge du destin communautaire vont, année après année, par un *putsch* théorique et pratique se refusant à toute vérification expérimentale, pousser à la construction d'un espace atypique, où le marché et le droit, ces frères jumeaux étrangement complices, seraient les clés de voûte d'un ordonnancement politique dédié à la pure et simple soumission aux diktats de la haute finance globalisée.

Un droit au service de l'échange marchand

Jugées à l'aune de ce projet philosophique d'essence libérale (un projet qui, de *Traité de Rome* en *Acte unique*, de *Traité de Maastricht* en *stratégie de Lisbonne*, a sans cesse repoussé les limites de son impérialisme prédateur), les dernières et peu glorieuses péripéties concernant ce que l'on a du mal à appeler *droit social européen* revêtent, à l'évidence, une valeur d'exemplarité sans égale. Il faut être, en effet, singulièrement naïf, voire complètement

aveugle, pour ne pas voir, par exemple, que les récents projets de directives en matière de *services*² et de *temps de travail* sont l'expression emblématique d'une démarche ambitionnant de faire piloter par la loi d'airain de la concurrence marchande la totalité des champs de l'activité humaine.

On reconnaîtra certes aisément que la querelle née autour de la fameuse directive *Bolkestein* n'aura pas toujours été marquée par une grande rectitude intellectuelle et éthique, par un désir de faire objectivement la part des choses. Nombre d'opposants, notamment altermondialistes, à ce texte n'ont en effet point hésité, sacrifiant au mauvais démon de la pure contestation pour la pure contestation, à présenter ce projet- au demeurant parfaitement illisible !- comme une parfaite monstruosité juridique...alors même qu'il prenait bien soin de pérenniser certains droits sociaux, par exemple ceux concernant les travailleurs « détachés ».

Contrairement à certaine légende soigneusement entretenue, le projet de directive ne prétendait en aucune manière imposer le fameux *principe du pays d'origine* dans tous les domaines. Bien au contraire, il prévoyait expressément le maintien de l'application de la *directive de 1996* sur le « détachement des travailleurs », qui garantit à tout salarié les mêmes droits essentiels que les salariés du pays où se situe le chantier. Autrement dit, il n'était nullement question que, au nom de la mise en œuvre d'une stratégie « musclée » de libéralisation des services, l'on fasse une croix sur les conquêtes de la directive de 1996 permettant aux salariés envoyés par une entreprise européenne de bénéficier du droit français, notamment en matière de salaire minimum, de temps de travail ou de conditions de sécurité. Bref, à rebours du fantasme agité par les Cassandre de certaine mouvance extrémiste, le passage en force de la première mouture de ce projet, plus que symbolique à bien des égards, ne se serait point soldé par la possibilité offerte aux employeurs de rémunérer un travailleur polonais au SMIC polonais...en France.

Une « délocalisation sur place » désintégratrice

² Nous faisons ici allusion au débat houleux qui a accompagné la tentative de mise en œuvre de la première version du *projet de directive Bolkestein* sur la « libéralisation des services » dans l'espace communautaire.

D'où vient-il alors que ce projet, par-delà tant de méprises intéressées et de positionnements partisans, ait suscité autant de peurs, réveillé, à juste titre souvent, autant d'agacement, pour ne pas dire plus, à l'égard du traitement politico-juridique infligé à cette nouvelle figure de la précarité « mondialisée », de l'intermittence « transnationalisée » : le travailleur détaché ? De ce constat simple et sans appel faisant froid dans le dos : législation ou pas, pays d'origine ou pas, le travailleur détaché³, ce paria de notre post-modernité triomphante, ne parvient guère, voire pas du tout, à être traité comme un salarié normal.

Devenu malgré lui le laboratoire vivant d'une déréglementation de plus en plus « sauvage », il représente désormais, dans ses visages les plus contrastés, l'expression même d'un néo-salariat soumis à toutes les contraintes d'un ordre marchand triomphant qui s'est pratiquement affranchi de toutes les règles juridiques. Un très récent rapport d'information du *Sénat*⁴ a jeté un beau pavé dans la mare du consensus dominant en apportant la preuve concrète que la législation communautaire en matière de détachement était, jour après jour, dans le silence le plus total, cyniquement bafouée. C'est ainsi que l'on apprend avec effarement que près de 80% des détachements ne font l'objet d'aucune déclaration officielle...et que la « *plupart du temps le salaire affiché n'est pas celui qui est effectivement versé au salarié* »⁵. Le texte du Sénat fait même état de cas - des cas peu nombreux mais qui ont défrayé la chronique médiatique - où les rémunérations ne sont pas toujours effectivement versées : fin 2005, 31 ouvriers polonais, travaillant à la construction du Tribunal de Thonon-les-Bains, n'avaient ainsi perçu que 3,30 euros de l'heure pendant deux mois !

L'on pourrait ainsi poursuivre longtemps, dans une sorte d'énumération fastidieuse à la Prévert, l'énumération des illégalités nombreuses ou du strict respect d'une légalité contestable⁶ qui font que le détachement est aujourd'hui en passe de devenir le symbole d'une pratique de *délocalisation sur place* visant, souvent dans l'opacité, à mettre en concurrence, sur un même territoire, des salariats hétérogènes... n'en pouvant mais.

³ Le nombre des travailleurs envoyés en France par leur entreprise pour une prestation de service dépasserait les 150000, l'augmentation de ce mouvement étant évalué à environ 35% par an depuis 2002.

⁴ Francis Grignon, « *Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires économiques sur le secteur du Bâtiment et des travaux publics face à l'élargissement de l'Union européenne* », Sénat, octobre 2006.

⁵ Isabelle Rey-Lefebvre, « Le BTP jongle avec les lois pour attirer les travailleurs d'Europe de l'Est », *Le Monde*, 25 octobre 2006.

⁶ En effet, quand bien même un travailleur détaché serait rémunéré en respectant les règles conventionnelles, il ne s'agirait là que du salaire minimum garanti aux travailleurs résidents en France. Or, dans le secteur du Bâtiment, par exemple, le salaire minimum est très inférieur au salaire effectif pratiqué sur le marché du travail.

Comme on le voit donc, tournant le dos à l'idée *d'une harmonisation par le haut des droits sociaux* – une idée qui, il faut bien l'avouer, a toujours beaucoup plus relevé du pur *credo* propagandiste que du souci de donner toutes ses lettres de noblesse à l'Europe sociale - ces deux projets⁷ de directive s'inscrivent clairement dans un horizon idéologique où « guerre de tous contre tous » et ébranlement des droits acquis participent d'une même volonté de *faire primer*, sans états d'âme particuliers, *la régulation marchande sur la régulation politique*.

La Charte de tous les dangers...

Poussant à l'extrême, au travers d'une rédaction mêlant savantes ambiguïtés et limpidité provocante, ce désir de réification des rapports sociaux (et donc des architectures juridiques censées les soustraire un tant soit peu à la violence ordinaire du marché), le projet de traité constitutionnel soumis à *référendum* en 2005 s'apparentait, sur ce point précis, à une forme de fuite en avant irresponsable. Il suffisait de jeter un rapide coup d'œil sur la *Charte des Droits Fondamentaux* qui en constituait, paraît-il, l'ossature sociale, pour comprendre combien la construction européenne actuelle est au cœur d'une offensive ayant pour finalité de nous faire basculer dans un univers parfois étranger à l'histoire démocratique façonnée par la Révolution Française.

Usant d'un vocabulaire spécieux et chantourné où se lisait le désir d'affaiblir la notion de *droits-créances*⁸, cette pseudo-charte pouvait être légitimement considérée comme une sorte de « coup d'Etat à froid » poursuivant l'étonnant dessein de revenir à une préhistoire politique où seuls les droits individuels et formels étaient reconnus. Ainsi n'y lisait-on point - restons calmes !- que « *l'Union reconnaît et respecte le droit d'accès aux prestations de sécurité sociale et aux services sociaux* » ; que « *l'Union reconnaît et respecte l'accès aux services d'intérêt général* » (entendez...services publics !) ; que « *toute personne a le droit de travailler* » ; enfin, cerise sur le gâteau, que « *l'Union reconnaît et respecte le droit des personnes âgées à mener une vie digne et indépendante* ». En d'autres termes, cette Charte,

⁷ La directive Bolkestein a finalement été portée sur les fonts baptismaux à la fin de l'année 2006, dans une version fortement remaniée sur certains points litigieux, tels le pays d'origine.

⁸ « Droits à... »

présentée, hélas, par certaines Confédérations syndicales comme une avancée sociale décisive, symbolisait à elle seule l'ampleur de la régression que les partis politiques « installés » comptaient bien faire avaliser par une opinion publique soumise à une intense campagne de désinformation et d'intoxication.

De grandes manœuvres dérisoires

A l'évidence, le coup de tonnerre du « non » de juin 2005 aura permis d'éviter que puisse s'enclencher la mécanique dangereuse menant à l'arasement des compromis sociaux qui, dans un pays comme la France, sont au cœur de la pérennité de l'idée nationale et républicaine. Ayant senti, comme l'on dit, passer le vent du boulet, ceux qui se piquent d'incarner nos espérances feignent désormais, avec un luxe de précautions oratoires et un vocabulaire découvrant tout soudainement la prégnance des « misères du monde », d'être en phase avec les soucis prosaïques des citoyens. C'est tout juste si, instruits par leur récente et cuisante déconvenue, certains de nos hommes politiques n'en arrivent point à se faire, toute honte bue, les passeurs d'une vision de l'Europe sociale empruntant ses thématiques aux anti-libéraux de toujours.

Les gouvernements ne sont pas en reste, dont toute l'énergie, parfois brouillonne, semble être tournée vers le désir de reconquérir un peuple réel en pleine dissidence à l'égard des dogmes de la pensée unique à la mode. C'est ainsi, par exemple, que les pouvoirs publics français, faisant déjà de leur future présidence de l'Union en 2008 un des temps forts d'une refondation « progressiste » du pacte social communautaire, ne cessent, au travers de séminaires « fermés », d'essayer de mobiliser tous les acteurs institutionnels aspirant à un changement de cap profond en matière de gouvernance sociale de l'Europe. Sans trahir le moindre secret, on peut dire que s'y échangent des idées qui, hier, eussent été dénoncées comme le plus pur produit d'un gauchisme irresponsable...ou d'un souverainisme d'un autre âge. Que dire d'un gouvernement de « droite » français qui ne se propose rien moins, par les temps qui courent, que de relancer l'idée d'un SMIC européen ou de faire émerger, au plan communautaire, un revenu garanti minimum ?

✚ *Rompre avec « l'économisme » dominant...*

Il reste qu'il faut sans doute raison garder face à de curieuses stratégies de séduction...dont toute la charge soi-disant non conformiste est démentie, chaque jour, par la soumission des mêmes pseudo-élites à la *Vulgate* du plus incroyable des capitalismes sauvages, d'un libre-échangisme échevelé. Sauf à croire à la magie des mots, à leur capacité intrinsèque à bousculer spontanément l'ordre du réel, on ne peut imaginer construire l'Europe sociale sans rompre, d'une manière ou d'une autre, avec une conception du monde purement « économiste », étroitement matérialiste, dont l'enracinement coïncide dans l'espace européen, depuis le tournant du milieu des années 80, avec une remise en cause rampante de ce qu'il est convenu d'appeler « acquis sociaux ».

✚ *...et oser un programme d'urgence*

Esquisser l'esquisse, pour reprendre la jubilatoire formule de Michel Jobert, d'une véritable Europe sociale accordée aux impératifs de notre post-modernité, c'est avoir le courage d'en finir avec « l'impérialisme » d'une *Banque centrale européenne*(BCE) dont l'idéologie *stricto sensu* monétariste pèse, négativement, sur tous les arbitrages politiques européens. Attachée uniquement, par le biais de statuts aberrants, à traquer le moindre frémissement inflationniste...et non à soutenir la croissance et l'emploi, l'oligarchie technocratique de Francfort est aujourd'hui l'un des grands responsables de la normalisation néo-libérale prétendant en finir avec les notions de solidarité et de justice ayant, depuis la nuit des temps, défini certain « génie » européen en matière de tissage du lien social. C'est aussi, sans avoir peur de s'en prendre avec véhémence aux « vaches sacrées » instituées, battre en brèche, au plan fiscal notamment, le suicidaire *dumping* qui sévit dans un espace communautaire ressemblant, à s'y méprendre, à un terrain vague balayé par les mauvais vents de la décomposition éthique et sociétale. C'est enfin se donner les moyens, *via* un *aggiornamento* politique de grande ampleur, de faire surgir un socle minimum de garanties sociales empêchant que l'élargissement communautaire actuel ne signifiât un détricotage des droits sociaux des pays les plus avancés au plan de l'équité et du bien commun.

Mais qui, parmi notre classe politique, en une époque où la pression des grands intérêts transnationaux est visible à l'œil nu, aura la témérité de proposer cet élémentaire programme d'urgence pour temps de crise...et plus encore de tenter de l'inscrire dans les faits ?Mais qui, par un geste inaugural tournant le dos aux mythologies dérisoires de la « fin de l'histoire » libérale , saura reprendre le chemin de la libération sociale, donner toute sa chance à une modernisation économique refaisant de la personne humaine le cœur et l'âme de son processus de développement ?

Philippe Arondel.